

BUDGET 2016

La Municipalité de Duhamel a déposé son budget 2016 le 4 décembre 2015. Vu que l'impact de la réévaluation de 2014 a été étalé sur trois ans, l'augmentation ou la diminution des taxes de chacun sera donc encore influencée en 2016 par cette réévaluation. Pour une propriété de valeur moyenne, soit 175 100 \$, et dont l'ajustement de valeur en 2014 a été de 40 %, soit la moyenne, l'augmentation de taxes en 2016 serait de 2,1 % ou 31 \$.

La taxe foncière générale passera de 0,7 à 0,647 cents par 100 \$ d'évaluation. Chaque taxe fixe sera augmentée de 1,78 %.

Il n'y a pas de changements majeurs entre les différents postes de dépenses de fonctionnement, si ce n'est d'une réallocation des dépenses du personnel entre certains secteurs et d'une hausse plus notable des dépenses liées à la collecte des ordures.

Le plan triennal d'immobilisation prévoit des dépenses sur le réseau routier de 350 000 \$ en 2016, et de 420 000 \$ en 2017. Un montant de 320 000 \$ est alloué en 2016 pour la réfection d'édifices, dû surtout à la réfection de la bibliothèque. De plus, 50 000 \$ seront investis dans l'écocentre en 2016.

La Municipalité envisage des travaux de 2,5 millions de dollars sur le réseau routier au cours des cinq prochaines années. Ces travaux seraient financés à 75 % par le Gouvernement pour le réseau prioritaire, ce qui inclurait le chemin de lac Gagnon Ouest, et à 50 % pour les autres chemins sélectionnés, dont le ch. de la Grande Baie et la Pointe-à-Baptiste. Ces travaux pourraient inclure le resurfaçage de ces routes, comme cela a déjà été fait sur une partie du ch. du lac Gagnon Ouest. L'avis des propriétaires de chaque secteur visé serait demandé.

Consultez notre site web pour plus de détails.

CHEVREUILS

En ce début de saison hivernale nous désirons vous rappeler que nous déconseillons le nourrissage artificiel des chevreuils (cerfs de Virginie).

Le phénomène a pris de l'ampleur au cours des dernières années au point d'en devenir un problème. Le nourrissage artificiel engendre une surpopulation de chevreuils autour des chalets et sur nos routes. Cela n'est pas bon ni pour les chevreuils ou les humains. Il n'est pas nécessaire de les nourrir artificiellement pour observer les chevreuils. On peut se contenter d'une population normale pour les observer. La surpopulation de cerfs amène plus d'inconvénients que d'avantages.

Il est devenu dangereux de circuler en auto sur nos routes l'hiver. Les collisions avec des chevreuils deviennent de plus en plus fréquentes. Il est difficile de quantifier exactement ces accidents mais ce n'est plus un phénomène rare ou sans conséquences graves. Des gens sont décédés suite à de tels accidents dans la région. Les dégâts matériels aux véhicules sont souvent considérables.

La surpopulation de chevreuils attire les loups dans des milieux de villégiature et ceux-ci deviendront de moins en moins craintifs envers les humains si l'on continue le nourrissage artificiel.

Il est de plus en plus difficile d'obtenir des arbustes ou des jeunes arbres aux abords du lac Gagnon qui poussent jusqu'à maturité parce les chevreuils, en trop grand nombre, doivent se rabattre sur ces sources de nourriture en fin de saison hivernale.

Pour plus d'information consultez les documents émis par le [ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs](#) et la [Municipalité de Duhamel](#) sur leurs sites web.

Sans nourrissage artificiel, nous pouvons maintenir une population normale.

NOUVELLES EN BREF

- Des travaux majeurs de réfection ont été faits cet automne à différents endroits le long du ch. du lac Gagnon Est, mais surtout près du ch. Robin. Un emprunt de 169 000 \$ avait été approuvé pour ce projet mais le coût final pourrait être un peu moindre. Le quart des coûts sera assumé par tous les propriétaires situés du côté Est du lac. Le premier montant de la taxe d'amélioration locale apparaîtra sur le compte de taxes de 2017.
- Suite à sa décision d'offrir son propre service de collecte d'ordures à partir d'avril prochain, la Municipalité de Duhamel a acheté un camion sanitaire et construira cet hiver un centre de transbordement des ordures aux abords de l'écocentre.
- Le conseil municipal a approuvé des rénovations majeures à la bibliothèque. Un premier contrat de 63 800 \$ vient d'être accordé pour refaire l'extérieur cet hiver. La municipalité estime que les travaux pour refaire l'intérieur pourraient s'élever à 130 000 \$.
- Deux membres représentant les citoyens sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont remis leur démission, soit monsieur St-Onge en juin et madame Tousignant en novembre. Des remplaçants pourraient être nommés en janvier prochain.



LE REMOUS du LAC GAGNON

Décembre
2015



aplq

Association des propriétaires
du lac Gagnon

C.P. 354, Duhamel, Québec
J0V 1G0
www.aplg.ca

Conseil d'administration 2015-2016

André Brossard, président
Marc Dumouchel, vice-président
Pierre-Émile Rocray, secrétaire
Jay Tardif, trésorier
Bernard Bélanger
Charles de Maisonneuve
Marc Dufour
Anne Wells

Responsable des bouées :
Gérard Bodard

Contact: info@aplg.ca

Membership

Notre membership se maintient à un niveau plus qu'acceptable si nous nous comparons à d'autres associations semblables. Ainsi, cette année, 332 propriétaires ont payé leur cotisation, ce qui se situe dans la moyenne des dernières années. Nos membres représentent donc la grande majorité des propriétaires au lac Gagnon.

Nous espérons pouvoir atteindre un sommet cette année, suite à l'identification de plusieurs nouveaux propriétaires. Nous sommes heureux de constater que la plupart de ces nouveaux propriétaires se sont joints à l'APLG. Malgré cet afflux de nouveaux membres notre membership n'a pas augmenté parce que d'anciens membres n'ont pas renouvelé leur adhésion cette année. Nous espérons l'appui de tous l'an prochain.

PLAGE SUD

L'idée de modifier le zonage du terrain de la Sépaq qui englobe la plage Sud a été présentée à notre assemblée annuelle de juin dernier. Le Directeur de la Sépaq et le Maire de Duhamel y ont présenté leurs arguments et répondu aux questions des nombreux membres présents. Cette présentation a permis de mieux saisir les enjeux. La réaction des membres laisse entrevoir une ouverture envers le principe du projet, mais on veut voir les détails avant de se prononcer.

Selon le concept présenté, trois terrains d'au moins 7 000 m² seraient aménagés à chaque extrémité pour des résidences privées, alors que la plage deviendrait une plage municipale, conservant son cachet naturel.

La sanction du ministère de l'Environnement sera requise pour l'accès à l'île au Raisin étant donné l'étroitesse du passage. Les démarches pour obtenir une telle autorisation sont encore à l'étape préliminaire.

La Sépaq a obtenu en septembre une ébauche de plan d'un arpenteur pour délimiter les trois terrains.

Un tel projet exige un changement au règlement de zonage, de façon à permettre le développement résidentiel sur des parcelles de cette propriété qui est maintenant une zone « Conservation ». Les propriétaires des deux zones contiguës pourraient demander un référendum et s'opposer à un tel changement de zonage. Il s'agit des propriétaires le long de la rivière Petite-Nation ainsi que ceux du côté Est du lac, jusqu'à la baie Bourgeois. On nous assure qu'un tel changement de zonage serait soumis uniquement pendant la période estivale, alors que les villégiateurs sont au lac. À suivre!

Nous remercions la Municipalité de Duhamel qui a remplacé cet été nos vieilles toilettes sèches à la plage par des toilettes portatives modernes. Nous progressons!

ZONAGE

Suite à une assemblée publique de consultation le 4 septembre, un deuxième projet d'amendements au règlement de zonage a été présenté le 6 novembre et sanctionné le 4 décembre.

À la demande de L'APLG, il sera maintenant permis pour les propriétaires de lots riverains d'entreposer leur remorque, bateau et roulotte de camping dans la cour avant (entre la rue et la maison), autant que dans les cours arrière et latérales.

La proposition de définir un abri estival a été retirée. De tels abris seraient autorisés de toute façon. L'usage d'une roulotte de camping serait autorisé, sur une propriété déjà occupée, pour une ou des périodes totalisant 21 jours dans l'année. La largeur maximale d'un quai passe de 2 à 3 mètres. Les organismes à but non lucratif, comme l'APLG, pourront s'afficher le long d'une route, à certaines conditions.

Les abris temporaires devront toujours être complètement démontés et remisés, ce qui a provoqué beaucoup de discussions lors des assemblées publiques. Certains se sont plaints de la façon dont les amendes ont été émises. Un comité de conseillers a été formé pour réviser la tarification et la réglementation. La municipalité veut négocier des règlements hors cour avec 11 contrevenants. Le conseil municipal semble s'embourber dans ce dossier des abris temporaires.

ANALYSES DE L'EAU

Le graphique illustre les résultats des analyses d'eau d'août dernier. Quoique certains secteurs semblent moins bons que d'autres, la qualité de l'eau est excellente pour la baignade dans la plupart des cas.

La moyenne des lectures de transparence de l'eau cet été était de 6,8 m, ce qui dénote une eau claire, parmi les meilleures au Québec.

